

Image not found or type unknown



Depot de dossier a la prefecture

Par **loua**, le **06/01/2008** à **22:33**

je ne sais pas quoi faire car sur le site de la prefecture ils disent de déposer la demande de titre de séjour à la sous-prefecture de ma ville mais le problème c'est que c'est une petite ville et qu'ils sont contre l'irrégularité des personnes et de plus ils envoient le dossier à la prefecture pour être étudié, est-il possible que je dépose le dossier directement à la prefecture car sincèrement je ne leur fais vraiment pas confiance car j'ai vraiment été mal reçu pour une demande de renseignement?rnrnmerci pour votre réponse qui ne prendra que peu de temps